

5 blocs de compétences

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et gestion des risques



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE PRADES

Route de Catllar
BP94-66500 PRADES



04 68 97 78 45

secretariat.ifas@hopital-prades.fr



<https://cutt.ly/fw7MaY8D>



N° RNCP 35830

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE L'HOPITAL DE PRADES
Document créé par le groupe de communication externe 02/2024
Mise à jour le 26/02/2026 par H. CUVELIER
Organisme de formation enregistré sous le n°91.66.P1.035.66.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE PRADES

devenir
aide-soignant.e



Institut de Formation
d'Aides-Soignants
Hôpital
de Prades

Accès à la formation

DUREE DE LA FORMATION

44 semaines

De fin août à juillet :

Formation partielle selon le diplôme ou titre initial (ambulancier, bac pro ASSP/SAPAT...)

ADMISSION

• **après SELECTION :** sur dossier et entretien¹

• **DIRECTE sur décision du directeur :** pour les candidats agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service¹

• **DIRECTE :** pour les candidats en contrat d'apprentissage¹

RETRAIT DE LA NOTICE ET DU DOSSIERS D'INSCRIPTION À L'ACCÈS EN FORMATION CONDUISANT AU DEAS

Le dossier est à télécharger sur le site internet de l'hôpital de Prades.



<https://cutt.ly/fw7MaY8D>



THEORIE

COURS MAGISTRAUX TRAVAUX DIRIGÉS TRAVAUX PRATIQUES SIMULATION EN SANTE

Les apports théoriques sont répartis en 10 modules.



PRATIQUE

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages se déroulent dans des structures accueillant des personnes âgées (EHPAD, USLD), des personnes en situation de handicap physique ou psychique (SMR, MAS, FAM...) mais aussi dans des établissements de santé ou à domicile (SSIAD, HAD).

Financement de la formation

Par la **Région** pour les :

- apprenants en poursuite d'étude
- apprenants demandeurs d'emploi

Par l'**employeur** ou **OPCO**² pour les apprenants salariés

¹ Voir conditions réglementaires : arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

² OPCO : OPérateur de Compétences agréé par l'Etat

Les conditions générales de vente (CGV) sont consultables sur le site Internet : <http://www.hopital-prades.fr>

